

# Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Mars 2020

## **BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

**PRENEZ NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA  
EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉ LES JOURS SUIVANTS :**

**- 11 MARS**

**- 19 MARS EN AVANT MIDI**

**- 24, 25, 26 MARS**

## **BALAYAGE DES ACCOTEMENTS**

La Municipalité est présentement à la recherche de personnes intéressées à effectuer le balayage de la chaussée, des trottoirs et des accotements du périmètre urbain, incluant aussi les intersections et les contours des regards. Tout adulte voulant poser sa candidature peut le faire directement au bureau municipal, par la poste au # 451, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang, Mancebourg (Québec), J0Z 2T0 ou encore par courriel au [mancebourg@mrcao.qc.ca](mailto:mancebourg@mrcao.qc.ca) La sélection se fera par tirage au sort lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **7 avril prochain**. La personne qui se verra attribuer le contrat devra fournir l'équipement nécessaire à la disposition du sable (ex. : VTT, remorque, balais). Il est à noter qu'un montant forfaitaire de 900.00 \$ est attribué pour la réalisation complète des travaux et ce, à la satisfaction du Ministère des Transports. Les travaux doivent obligatoirement être terminés le 15 juin 2020. Pour informations supplémentaires, veuillez vous adresser au bureau municipal au 819-333-5766.

## **Avis aux motoneigistes :**

**Il est strictement défendu de circuler sur les terrains privés.**

**Soyez respectueux de la propriété d'autrui.**

## **Recherche d'employés municipaux**

**Vous aimeriez vous impliquer dans la municipalité? Nous sommes à la recherche d'un ou des employés municipaux pour des travaux de toutes sortes : pavage de nid de poule ou autres travaux de voirie, réparations diverses et/ou toutes autres tâches reliées au monde municipal. Temps partiel et/ou occasionnel. Venez déposer votre candidature au bureau municipal!**

## Nouveauté! Collection de BD adultes

(Rouyn-Noranda, le 13 février 2020) Le Réseau BIBLIO est fier d'annoncer qu'il vient d'ajouter à sa collection de livres une nouvelle catégorie de document : **la bande dessinée adulte**.



L'effervescence de ce genre littéraire a convaincu le Réseau BIBLIO d'y réserver un montant au développement de sa collection déjà composée de quelque 312 600 documents. Ainsi, depuis février, et ce, jusqu'en juin prochain, les bibliothèques locales, affiliées au Réseau BIBLIO, recevront en dépôt un certain nombre de BD adultes aux styles variés et actuels. Ce projet venant de débiter, il se développera sur quelques années afin d'enrichir convenablement ladite collection.

Aux dires de Cloé Gingras, bibliothécaire professionnelle, employée au Réseau BIBLIO et responsable de ce projet, à une certaine époque, les propositions de BD suivaient un standard précis : cartonné, composé de 48 pages et en couleurs. Depuis quelques années, une effervescence s'est emparée du genre. On retrouve une diversité fort intéressante de formats et de styles, et ce, autant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Cette liberté au niveau du format et des sujets abordés permet d'atteindre un plus vaste public.

Tous les titres intégrés à la collection sont facilement repérables via une recherche dans le catalogue en ligne à [www.mabiblio.quebec](http://www.mabiblio.quebec) et ils sont aussi disponibles en PEB. Le service de prêt entre bibliothèques (PEB) assure aux lecteurs l'obtention d'un titre demandé dans un délai moyen de 14 jours.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 3 MARS 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2  
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3  
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4  
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5  
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6  
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.  
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Absent: Monsieur David Duquette, conseiller siège #1

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

*Les personnes présentes sont avisées que cette séance est filmée.*

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
  2. Ordre du jour
  3. Procès-verbaux
    - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020
  4. Trésorerie
    - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
    - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
    - 4.3 Comptes
    - 4.4 Dépôt du rapport financier - exercice se terminant le 31 décembre 2019
    - 4.5 Audit des livres de la Municipalité pour l'exercice financier 2020
  5. Correspondance
    - 5.1 Résolution autorisant l'utilisation d'un chemin de détour lors de la reconstruction du pont P-00183
    - 5.2 Résolution autorisant la sollicitation dans le cadre de la campagne de financement de la Fondation canadienne du rein
    - 5.3 Autres points...
  6. Règlements

Aucun
  7. Avis de motion
    - 7.1 Avis de motion pour le règlement # 211 portant sur les animaux
  8. Rapport des comités
    - 8.1 Rapport annuel d'activité incendie – année 2019
  9. Voirie municipale
    - 9.1 Offre de balayage des accotements en zone urbaine
    - 9.2 Inspection du pont P-00205
    - 9.3 Autres points
  10. Affaires nouvelles
    - 10.1 Dépôt de projet – Fonds de développement des territoires
    - 10.2 Dépôt de projet – Fonds AgriEsprit
    - 10.3 Autres points
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance
  13. Levée d'assemblée
-

**20-03-41 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h07.

**20-03-42 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**20-03-43 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.

Adoptée

**4 TRÉSORERIE**

**20-03-44 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

**20-03-45 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES**

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-130.....	498 \$ (cr)	01-241-11-000.....	20 \$ (cr)
01-241-12-000.....	41 \$ (cr)	02-220-00-526-50.....	158 \$ (dt)
02-330-00-515-00.....	2 000 \$ (dt)	02-629-10-640-00.....	23 \$ (dt)
03-400-11-000-00.....	1 622 \$ (cr)		

Adoptée

**20-03-46 4.3 COMPTES**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 37 674.39 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

**20-03-47 4.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER – EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Considérant la vérification comptable terminée et la transmission des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 par le vérificateur comptable;

Considérant qu'un avis public relativement au dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 a été émis dans les délais prescrits;

En conséquence, les états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 sont déposés séance tenante.

**20-03-48 4.5 OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES LIVRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Considérant la présentation de l'offre de services reçue pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des livres et comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et ce, selon les honoraires soumis à l'offre de services, ceux-ci estimés à 7 950.00 \$ plus les taxes applicables;

Adoptée

**20-03-49 5 CORRESPONDANCE**

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 février 2020 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**20-03-50 5.1 RÉOLUTION AUTORISANT L'UTILISATION D'UN CHEMIN DE DÉTOUR LORS DE LA RECONSTRUCTION DU PONT P-00183**

Considérant qu'il est prévu que le Ministère des Transports du Québec procède à la reconstruction du pont P-00183 situé sur le 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang au-dessus de la rivière Maine;

Considérant que le Ministère des Transports requiert l'autorisation de la Municipalité afin de pouvoir utiliser un chemin de détour qui est de la responsabilité de la Municipalité et ce, pour la durée des travaux;

Considérant que le Ministère des Transports certifie que l'entretien du chemin de détour avant, pendant et après les travaux (remise en état) sera confié à l'entrepreneur responsable de la reconstruction du pont P-00183;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise l'utilisation de la portion de la route du Quarante-cinq qui est sous sa responsabilité comme chemin de détour pour la durée des travaux de reconstruction du pont P-00183.

Adoptée

**20-03-51 5.2 DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN 2020**

Considérant la demande de la Fondation canadienne du rein, section Abitibi-Témiscamingue, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise la Fondation à procéder à de la sollicitation de porte-à-porte dans le cadre de sa campagne de financement qui se déroulera du 5 avril au 15 mai prochain.

Adoptée



## 20-03-52 5.3 TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC (TECQ)

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu :

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Adoptée

## **20-03-53 5.4 DONS CHALLENGE HECLA-QUÉBEC / BEATTIE – APPEL DE PROJET**

Considérant l'appel de projet dans le cadre de la redistribution aux municipalités ou organismes des profits engendrés par le Challenge Hecla Québec / Beattie sous forme de 5 dons de 1 000 \$, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dépose une demande visant l'achat de livres pour tous les groupes d'âges et ce, au nom de la bibliothèque municipale de la localité. Madame Geneviève Lapierre, secrétaire trésorière et d.g. adjointe est la personne responsable du dossier et autorisée à signer tout document requis au nom de la Municipalité.

Adoptée

### **6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

### **7 AVIS DE MOTION**

Aucun point

### **8 RAPPORT DES COMITÉS**

## **20-03-54 8.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ INCENDIE – ANNÉE 2019**

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg adopte le rapport annuel d'activité incendie pour l'année 2019 relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que déposé par la secrétaire trésorière et directrice générale adjointe. Celui-ci sera transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest dans les plus brefs délais.

Adoptée

### **9 VOIRIE MUNICIPALE**

## **20-03-55 9.1 PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION**

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg dépose une demande de subvention auprès de la députée, Madame Suzanne Blais, dans le cadre du programme « Projets particuliers d'amélioration » relatifs au réseau routier municipal.

Les travaux visés par la demande sont les suivants :

- Refaire la mise en forme d'une section du 4<sup>e</sup>-et-5<sup>e</sup> rang sur une distance approximative de 2.75 kilomètres afin de compléter les travaux amorcés en 2019;
- Rechargement à l'aide de matériel granulaire 0 ¾ de cette même section du 4<sup>e</sup>-et-5<sup>e</sup> rang sur une distance approximative de 2.75 kilomètres en vue de compléter les travaux amorcés en 2019. La quantité estimée s'évalue à 2 300 tonnes.

Il est à noter que la longueur de la mise en forme et du rechargement pourrait varier selon l'aide financière accordée.

Adoptée

### **10 AFFAIRES NOUVELLES**

## **20-03-56 10.1 DÉPÔT DE PROJET STRUCTURANT – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg souhaite bonifier l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs, maximiser l'utilisation des infrastructures en place et miser sur les atouts du milieu pour le développement de nouvelles activités;

Considérant les sommes disponibles au Fonds de Développement des Territoires et la possibilité qui s'offre à la Municipalité de déposer à nouveau un projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg confirme le dépôt du projet suivant à la Commission de la Ruralité de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires:

Projet de priorité # 1 : « **Achat de modules de jeux pour l'amélioration du parc municipal** ».

La secrétaire trésorière et directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre est autorisée à présenter le projet et à signer tous documents relatifs à la demande et ce, au nom de la Municipalité.

Adoptée

## 20-03-57 10.2 FONDS AGRIESPRIT

Considérant qu'il y a possibilité pour les municipalités de déposer un projet au Fonds AgriEstprit de FAC relativement à de l'achat d'équipement de lutte contre l'incendie et de sauvetage, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg soumet le projet « **Achat d'équipement de sauvetage** » visant l'achat d'une remorque fermée et ce, dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds AgriEsprit.

Adoptée

## 20-03-58 10.3 DOSSIER VENTE DE LOTS ÉPARS

Considérant la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) quant à la possibilité qu'a la Municipalité d'aliéner ses lots épars;

Considérant l'opinion juridique obtenue relativement à l'interprétation de la décision de la CPTAQ pour le bloc de lots # 5;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- Soumettre une proposition de vente à chacun des propriétaires de lots contigus aux lots épars municipaux visés par le bloc de lots # 5 (incluant les conditions et particularités relatives à chacun), celle-ci basée sur la valeur marchande évaluée par la MRC d'Abitibi-Ouest en plus des frais encourus par la Municipalité;
- Demande une confirmation écrite de l'intérêt de chaque propriétaire sollicité et ce, avant le 30 avril 2020, sans quoi ceux-ci perdront leur priorité dans le processus de vente.

Adoptée

## 20-03-59 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 21h46.

## 20-03-60 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h47.

## 20-03-61 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**LA PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL SE TIENDRA MARDI LE 7 AVRIL PROCHAIN,  
DÈS 19H00, À L'ÉDIFICE MUNICIPAL. BIENVENUE À TOUS!**